



académie d'aix-marseille

Service Vie Scolaire

SVS/130-593-160 du 1/04/2013

COMPOSITION DU CONSEIL DE DISCIPLINE DEPARTEMENTAL DES HAUTES ALPES

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme BERTRAND - Tel : 04 42 91 75 73 - Fax : 04 42 91 70 02



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Service
vie scolaire

Référence
RC/AB/DG2013
Dossier suivi par
Agnès Bertrand
Téléphone
04 42 91 71 64
Fax
04 42 91 70 02
Mél.
ce.svs
@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1



Aix en Provence, le 22 mars 2013

Vu le Code de l'Education, en ses articles R.511-44, R 511-45, D 511-46, D 511-47, D 511-48

Vu la circulaire n° 2000-105 du 11 juillet 2000 art. 3.1.4 instituant le conseil de discipline départemental

ARRETE

Article premier : Le conseil de discipline départemental des Hautes Alpes pour l'année scolaire 2012-2013 est composé comme suit :

Inspection académique

Titulaire

M. Pierre BARRIERE , DASEN des Hautes Alpes

Suppléant

Mme Martine DELEPINE, IEN IO

Chefs d'établissement :

Titulaires

M.TOYE Jean-Christophe, Principal, Collège Centre – Gap

M. Jean-François REYNAUD, Proviseur, Lycée Aristide Briand - Gap

Suppléants

M.CANADAS Jean-Patrick, Proviseur, LP Sévigné – Gap

M.HOFFMANN Elodie, Principale, Collège Fontfreyne – Gap

CPE :

Titulaire

Mme Irène ALPE, LP Sévigné – Gap

Suppléant

Mme CHANSAVANG Séverine, Lycée Villars – Gap

Représentants des personnels enseignants :

Titulaires

M. JEANGEORGES Pierre, professeur, Lycée P. Héraud - Gap

M. BAILLY, professeur, Collège Fontreyne – Gap

Suppléants

Mme FROHRING Dominique, professeur, Lycée Aristide Briand - Gap

Mme HIVERT Maria, professeur, Collège Centre – Gap

Représentants des personnels ATOSS :

Titulaire

Mme SERRE Maryse, Lycée Villars - Gap

Suppléants

Mme MATHIEU Sophie, infirmière, Collège A.Mauzan- Gap

Représentants des parents d'élèves :

Titulaires

Mme DELORY Nathalie, PEEP 05

M. DUMONT David, FCPE 05

Suppléants

Mme MOSTACHI Marie-Josée, PEEP 05

Mme RIVET Annick, FCPE 05

Représentants des élèves :

Titulaires

M. BIGONI, Collège Fontreyne – Gap

M. RAYMOND Martin, Lycée Villars – Gap

Article 2 : M. le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Signataire : Bernard DUBREUIL, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités